



## **Avis public**

### **Demandes de dérogations mineures**

AVIS EST DONNÉ QUE lors de la tenue de l'assemblée régulière du 6 août 2019 à 19h00 heures, à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron située au 14 rue Philippe-Côté, le conseil municipal prendra une décision relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **Projet de morcellement de terrain au 110 rue de la Rivière :**

Ces demandes ont pour effet d'autoriser:

- Pour la parcelle no 1 (stationnement) : une largeur de lot de 17,96m, une profondeur de 42,14m, une superficie de 785,4m<sup>2</sup> et une profondeur moyenne de 43,73m alors que les minimums respectifs requis sont de 50m, 50m, 2 500m<sup>2</sup> et 45m ;
- Pour la parcelle no 2 (entrepôt) : une largeur de lot de 22,85m, une superficie de 1 526,9m<sup>2</sup> et une marge de recul avant de 6,22m alors que les minimums respectifs requis sont de 50m, 2 500m<sup>2</sup> et 7,6m ;
- Pour la parcelle no 4 (terrain vacant) : une largeur de lot de 42,05m, une profondeur de 40,12m et une superficie de 1 995,7m<sup>2</sup> alors que les minimums respectifs requis sont de 50m, 50m et 2 500m<sup>2</sup> ;

#### **76 rue du Pont – Garage :**

Cette demande a pour effet d'autoriser au 76 rue du Pont, un garage avec appentis de 89,22m<sup>2</sup> alors que le maximum autorisé est de 60m<sup>2</sup> afin de pouvoir démolir le garage existant désuet et construire un nouveau garage.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande lors de la tenue de cette assemblée.

DONNÉ à Bedford, ce 17 juillet 2019.

Guy Coulombe  
Directeur général